

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

PROGRÈS RÉALISÉS ET PERSPECTIVES POUR 2015

Version N°0

JUIN 2010

SOMMAIRE

I. CONT	I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUYRE DES OMD			
II. RESU	ILTATS ENREGISTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OMD	6		
2.1-	OMD-1 : ÉLIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM	6		
2.2-	OMD-2: Assurer une education primaire pour tous	7		
2.3-	OMD-3: Promouvoir l'egalite des sexes et l'autonomisation des femmes	9		
2.4-	OMD-4: REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	10		
2.5-	OMD-5: AMELIORER LA SANTE MATERNELLE			
2.6-	OMD-6: COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES			
2.7-	OMD-7: ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE			
2.8-	OMD-8: METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	15		
III. CON	FRAINTES IDENTIFIEES	17		
3.1-	Contraintes macroeconomiques :	17		
3.2-	CONTRAINTES SECTORIELLES:	18		
IV. PER	SPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES OMD A L'HORIZON 2015	21		
CONCLU	ISION ET RECOMMANDATIONS	23		
LISTE	DES FIGURES ET TABLEAU			
	Incidence de la pauvreté des individus			
	Incidence de la pauvreté des ménages			
	Proportion des enfants de moins de 5 ans			
Figure 5: Evolution du taux brut d'admission au CI				
Figure 6 : Taux Brut de Scolarisation				
	Taux d'achèvement au primaire			
Figure 8 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire				
Figure 10 : Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans				
	: Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés			
	: Taux de mortalité maternelle			
	Figure 13 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé			
Figure 14: Taux de prévalence du paludisme (morbidité proportionnelle)				
Figure 14 : Evolution du Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement				
Figure 15 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu urbain				
Figure 16	: Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu rural	15		

<u>RÉSUME</u>

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES OMD

En Septembre de l'an 2000, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 191 pays ainsi que les grandes institutions de coopération internationale ont adopté la « Déclaration du Millénaire » qui met davantage l'accent sur un partenariat international porté par une vision partagée de développement humain durable. Elle comprend 8 objectifs déclinés en dix huit (18) cibles et quarante huit (48) indicateurs. Ce dispositif devrait permettre, à terme, de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre des OMD. Ces objectifs sont déclinés comme suit : (1) Eliminer la pauvreté et la faim ; (2) Réaliser l'éducation primaire universelle ; (3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (4) Réduire la mortalité infantile ; (5) Améliorer la santé maternelle ; (6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (7) Assurer un environnement viable ; et (8) Créer un partenariat mondial pour le développement.

A cet égard à l'engagement pris par le Sénégal, le Gouvernement a réalisé d'importants efforts dans ce sens, notamment à partir de 2000, avec l'élaboration et la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Cet dernier est basé sur une vision qui établit un lien fort entre la croissance et la solidarité qui concourent vers une même finalité de développement humain global. La mise en œuvre du DSRP est régie par les principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie.

Pour relever ces défis, les actions prioritaires seront orientées vers l'atteinte des cibles partagées par la communauté internationale, et traduites au niveau national par les orientations de : (i) la «Création de richesses et croissance pro-pauvre» ; (ii) « Accélération, Promotion de l'accès aux services sociaux de base » et « Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes» ; et (iii) la « Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif ». L'ensemble de ces objectifs traduit en programmes et projets nationaux dans le DSRP qui constitue le cadre de référence de la politique économique du Gouvernement.

Le présent document de synthèse expose de manière succincte les résultats obtenus dans la mise en œuvre des OMD en 2009 et dégage des perspectives pour l'échéance de 2015. Il constitue le rapport final introductif au du Conseil Présidentiel sur les OMD, et la contribution du Sénégal à la prochaine Assemblée Générale des Nations unies qui se tiendra en septembre 2010.

Encadré1: Méthodologie d'élaboration du rapport

L'élaboration de ce rapport est basée sur la contribution de l'ensemble des ministères sectoriels et les rencontres de validation du contenu. La démarche dans la première partie consiste à présenter l'OMD et l'engagement du Sénégal, les progrès réalisés et l'écart pour l'atteinte de l'objectif. La seconde partie montre les contraintes identifiées. Et la dernière contient les orientations et les mesures à entreprendre pour maintenir le cap ou lever les contraintes pour l'atteinte de tous les OMD à l'échéance 2015.

S'agissant des progrès, les résultats sont présentés à travers les indicateurs des OMD selon les dernières données disponibles (2009) ou les indicateurs de la liste restreinte de suivi du DSRP ou des indicateurs du Cadre Sectoriel de Dépenses à Moyen Terme (CDSMT).

II. RÉSULTATS ENREGISTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OMD

2.1- OMD-1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Encadré2 : Définition de la pauvreté

Cependant, il convient de définir le concept de la pauvreté. La pauvreté est considérée au Sénégal comme étant un paquet de manques (nourriture, habillement et logement décents, accès à l'éducation et à la santé, accès à l'eau potable, etc.). L'approche empirique de cette définition de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires, indispensables, à chaque individu ou groupe d'individus, pour vivre décemment. L'incidence de la pauvreté mesure le nombre total d'individus n'ayant pas accès à ce panier minimum.

Seuil global de pauvreté au Sénégal

Seuil global de pauvreté par équivalent-adulte et par jour (FCFA)				
Strate	2001/2002	2005/2006		
Dakar	879	924		
Autre Urbain	713	662		
Rural	498	561		

Source: ESAM-2 et ESPS-1 (ANSD)

L'engagement du Sénégal est de réduire la pauvreté de la population de moitié à l'horizon 2015, et l'éradication progressive de la pauvreté. Cet objectif intermédiaire correspond à 34% par rapport à son niveau de 1994/1995 (68%).

Les progrès enregistrés montrent, sur la période 2003-2005¹, une baisse significative de l'incidence de la pauvreté². En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005. Quant à la proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté, elle a également accusé une baisse, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6% en 2005. En 2001, l'incidence de pauvreté en milieu rural était de 57,5% et a baissé jusqu'à 55,6% en 2005. On constate que l'incidence de la pauvreté a plus baissé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Cependant, avec le ralentissement de la croissance économique et des performances macroéconomiques erratiques, marquée essentiellement par l'environnement mondial, les projections des indicateurs de pauvreté suggèrent une stagnation de ceux-ci sur la période 2006-2009. En effet, l'incidence de la pauvreté des individus est estimée à 50,7% en 2009. Au niveau rural, elle est de 63,2%, contre 30,7% à Dakar et 38,7% dans les autres villes.

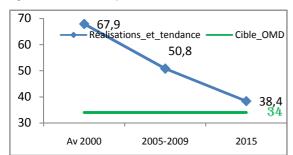
S'agissant du secteur de l'emploi, l'Etat a créé un certain nombre d'instruments pour accompagner les jeunes dans le domaine de l'emploi, parmi ceux-ci ont peut noter la Convention nationale Etat employeurs privés pour l'emploi des jeunes, qui a permis de placer 2617 stagiaires entre 2000 à 2009 ; la mise en place de divers fonds pour l'emploi (FNPJ, FNAE, FNPF, FNIJ) pour accompagner et financer des milliers de jeunes dans la formation et le placement et le programme spécial de recrutement dans la Fonction publique.

¹ D'après les résultats obtenus de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II 2001-2002) et l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2005-2006).

² Depuis la réalisation de l'ESPS, il n'y a pas de données récentes sur la pauvreté au Sénégal.

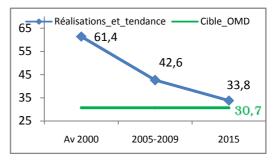
³ Sources : estimations conjointes provisoires ANSD-Banque mondiale mai 2010.

Figure 1 : Incidence de la pauvreté des individus



Source : ESAM-I, ESAM-II, ESPS-I, ANSD et CSPLP 2009

Figure 2 : Incidence de la pauvreté des ménages



Source: ESAM-I, ESAM-II, ESPS-I, ANSD et CSPLP 2009

Concernant la lutte contre la malnutrition, l'objectif poursuivi par le Sénégal est d'éliminer la faim à l'horizon 2015. A cet égard, l'engagement du Sénégal est de ramener l'insuffisance pondérale 10%.

Les résultats de 2009 montrent que le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans et bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel au niveau communautaire a atteint 629000, contre 280000 en 2007. Ce qui montre un bon niveau de prise en charge de ces catégories d'enfants. Ces résultats ont été obtenus par la mise en œuvre des stratégies de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN).

Cependant, la prévalence de l'insuffisance pondérale a un rythme à la baisse, mais très lent. Elle passe de 20% (1992, EDS-2) à 17% 2005 (EDS-4) et 15% en 2008 (Enquête SMART, 2008). Si cette tendance se maintient, elle pourrait se situer à 13% en 2015, soit légèrement au dessus de la cible maximale des OMD (10%).

25 Réalisations_et_tendance — Cible_OMD

20 17,3
15
10
10
5
Av 2000 2005 2008 2015

Figure 3 : Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale

Source: UCSPE/MEF, juin 2010

Conformément à ses engagements et tenant compte du rythme actuel de progression des indicateurs de cet OMD, le Sénégal pourrait atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté et de la faim à l'horizon 2015.

2.2-OMD-2: Assurer une éducation primaire pour tous

L'engagement du Sénégal pour cet OMD est de donner une éducation primaire à la quasi-totalité de ses enfants, c'est-à-dire assurer un cycle primaire à plus de 90% des enfants âgés de 7 à 12 ans au plus tard en 2015.

Le Gouvernement a apporté des solutions viables à travers des investissements conséquents dans le domaine de l'éducation. Les résultats atteints à ce stade témoignent de l'importance des progrès réalisés depuis le début des années 2000, avec la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du Gouvernement en matière d'éducation, et est articulé autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion).

En effet, de 2000 à 2009, le taux brut d'admission global a considérablement augmenté en passant de 85,1% à 117,5%, soit un bond de 32 points de pourcentage et un Taux d'Accroissement Moyen Annuel de 3,6%. L'objectif intermédiaire de 112% en 2009, ciblée par le modèle de simulation du PDEF, est ainsi dépassé. Cette progression résulte particulièrement des efforts dans le domaine de la sensibilisation au niveau du recrutement des filles. Le taux d'admission chez les filles est de 123,9% en 2009, contre 115,4% en 2007, une évolution plus importante que celle des garçons (111,5% en 2009, contre 105,7% en 2007).

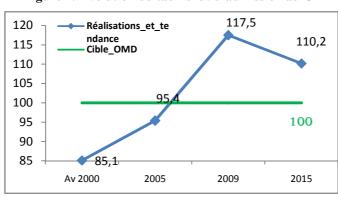


Figure 4: Evolution du taux brut d'admission au CI

Source: DPRE, Juin 2010

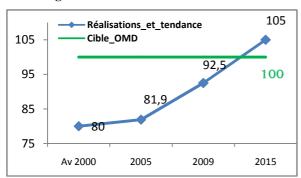
en 2009, le taux de scolarisation net (TNS) au primaire qui était de 72% en 2002, a atteint près de 83%. Cet indicateur présente la même tendance évolutive chez les filles comme chez les garçons. Si en 2006 près de 7 enfants sur 10 en âge scolaire étaient pris en charge dans le système formel, le niveau de satisfaction de la demande atteint 8/10 en 2009. Le maintien de cette tendance permettra d'atteindre un TNS de 95 % à l'horizon 2015.

Quant au taux d'achèvement, le rythme de progression reste encore faible. Le taux d'achèvement pour le cycle primaire⁴ s'est établi à 59,6% en 2009, dépassant son niveau de 2007 (55,1%). Il a un rythme plus satisfaisant, chez les filles que chez les garçons. La faiblesse du TBA au primaire enregistré en 2004 (93,4%,) combinée à l'importance des taux de redoublement et d'abandon (18,8% en 2008 ; 19,2% en 2009 des élèves concernés ont redoublé ou ont abandonné), explique l'écart noté. Aujourd'hui 6 enfants sur 10, achèvent le cycle primaire, contre quatre (4) sur 10 en 2000. Il reste encore en deçà de l'objectif fixé qui est de 9 sur 10.

_

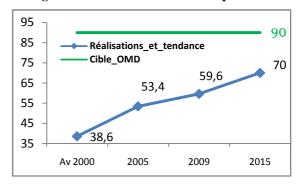
⁴ Efficacité du système éducatif au niveau du primaire.

Figure 5: Taux Brut de Scolarisation



Source: DPRE, Juin 2010

Figure 6 : Taux d'achèvement au primaire



Source: DPRE, Juin 2010

Le Sénégal a fait de très bons progrès dans l'objectif de « l'éducation pour tous », en programmant une part considérable de son budget au secteur de l'éducation (40%), mais le taux d'achèvement au primaire est encore faible et son rythme de progression reste relativement lent pour l'atteinte de la cible fixée à l'horizon 2015 (90%).

2.3- OMD-3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Dans le cadre de cet OMD, le Sénégal s'est engagé à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement au plus tard en 2015 et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Pour l'objectif de parité dans le secteur éducatif, des progrès importants ont été réalisés. Le ratio entre l'effectif des filles et celui des garçons dans le primaire est passé de 0,96 en 2000 à 1,1 en 2009. L'objectif de parité dans l'enseignement primaire est alors d'ores et déjà atteint. Cependant, dans le cycle moyen et secondaire, ce taux n'a pas encore atteint l'unité (0,87 dans l'enseignement moyen et 0,72 dans l'enseignement secondaire). La part des filles dans les effectifs du Supérieur a atteint 35,3% en 2008 contre 34 % en 2007 (campagne statistique en 2009 non réalisée).

Ces résultats sont le fruit de la traduction d'une volonté politique par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre. Dans le secteur de l'Education, la mobilisation des acteurs a amélioré sensiblement la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population et constituent souvent la frange la moins instruite et la plus vulnérable. En 2001, à la sortie des élections législatives, 19,2% de sièges étaient occupés par les femmes, contre 22% en 2007. Aujourd'hui, une loi a été adoptée pour établir la parité absolue (entre homme et femme) dans les instances électives au Sénégal. Par cet acte symbolique et de haute portée historique, le Sénégal réaffirme sa volonté de voir les femmes assumer pleinement leurs responsabilités.

Par ailleurs, en référence aux grandes réformes impulsées par l'Etat du Sénégal pour un service public performant et de qualité, le secteur de la justice a entrepris divers actions dans le cadre de l'éducation surveillée. Le nombre d'enfants et jeunes pris en charge par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale s'élève à 6781 mineurs en 2009, contre 4215 en 2008. Ces enfants et jeunes, accueillis sont soit en conflit avec la loi soit en danger.

Pour cet OMD, le Sénégal a déjà atteint l'objectif de parité à l'école primaire et mis en place une loi instituant la parité homme - femme dans toutes les instances électives. Il a réalisé d'énormes progrès afin de promouvoir l'égalité des sexes et d'autonomiser les femmes dans tous les domaines socio-économiques. Par contre, la parité dans l'enseignement moyen, secondaire et supérieur est sur une bonne tendance pour être atteinte à l'horizon 2015.

1,2 Réalisations_et_tendance 1,11 1,15 Cible_OMD 1,1 1,04 1,05 1 1 0,96 0,95 0,9 Av 2000 2005 2009 2015

Figure 7: Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire

Source: DPRE, Juin 2010

Les OMD relatifs au secteur de la santé

Les résultats obtenus en 2008 sont en baisse par rapport à ceux obtenus en 2007. Ceci est reflété par le taux de consultation primaire globale (curative et préventive) qui est passé à 57% en 2009, contre 58% en 2008 et 60% en 2007. Cette baisse s'explique notamment par la difficulté des populations rurales à accéder aux services de santé spécialisés. Ce qui est assez révélateur de la dégradation de la situation du secteur de la santé pour une bonne prise en charge des maladies dans le but d'inverser les tendances.

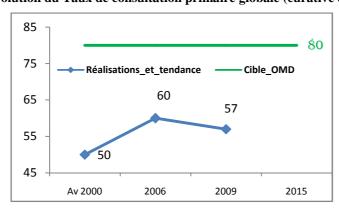


Figure 8 : Evolution du Taux de consultation primaire globale (curative et préventive)

Source: SNIS, juin 2009

2.4- OMD-4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le Gouvernement poursuit à travers cet objectif la réduction de deux tiers (2/3) du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, à l'horizon 2015, c'est-à-dire atteindre 44 décès pour mille au Sénégal.

Sur la période 2000-2007, la couverture vaccinale a connu une augmentation sensible au niveau national, comme le montre le taux de couverture vaccinale (DTC-3) des enfants de 0 à 11 mois, qui est passé de 40% à 89%. En 2009, ce taux a baissé pour se situer à 74%. Toutefois, cette réalisation est inférieure à celle de 2008 qui était de 80%, soit une baisse de 6 points de pourcentage. Le taux de vaccination en PENTA_3 est de 86% en 2009. Ce résultat reste en deçà de son niveau de 2007 où le taux affichait une performance de 94%.

Le taux de couverture en TPI_2 réalisé en 2009 est de 58% contre 54% en 2008. Il faut noter que cette performance reste en dessous de celle enregistrée en 2007. Cela s'explique entre autres, par le fait que les bénéficiaires des CPN ne sont pas assidus dans les structures de suivi.

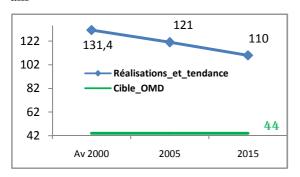
Le taux de mortalité des enfants est mesuré par l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), dont la dernière a été réalisée en 2005 (EDS-4).

Les efforts faits dans le cadre de ces différents programmes de santé publique, ont permis de porter le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, de 131,4 décès pour mille en 1992 (EDS-2) à 121 décès pour mille en 2005 (EDS-4). Au total, le taux a connu une baisse de 10,4 points sur une période de 13 ans.

Toutefois, en l'absence de données récentes sur cet indicateur, les efforts menés ces cinq dernières années n'ont pas été capturés et comptabilisés (accroissement de la couverture vaccinale, promotion de l'allaitement maternel, lutte contre les maladies infantiles et les carences alimentaires, etc.). D'ailleurs, le Gouvernement est en train de mettre en place un dispositif pour la réalisation de l'EDS-5 en 2010.

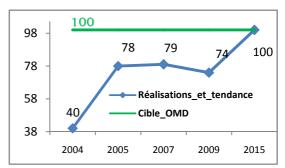
Le gap à résorber sur la période 2006-2015 est de 77 points. Pour cet objectif, le Sénégal a fait de progrès considérables, mais le rythme est encore lent pour atteindre la cible (44 décès pour mille) à l'horizon 2015. Considérant ce gap, encore élevé, le Sénégal devra envisager d'importants investissements pour atteindre cet objectif.

Figure 9 : Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans



Source: CSPLP/MEF, Octobre 2009

Figure 10 : Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés



Source: CSPLP/MEF, Octobre 2009

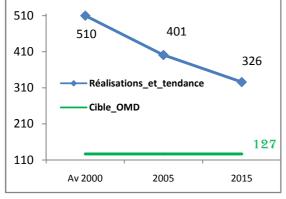
2.5- OMD-5 : Améliorer la santé maternelle

L'objectif poursuivi par le Gouvernement du Sénégal est de réduire de trois quarts (3/4), le taux de mortalité maternelle, à l'horizon 2015. La cible à atteindre en 2015 est de réduire le taux de mortalité maternelle jusqu'à 127 décès maternels pour cent mille naissances vivantes.

En termes de résultats, le Sénégal a accentué des efforts dans le renforcement de l'offre et de la qualité des services de santé maternelle. En effet, le taux de mortalité maternelle est calculé à partir des données de l'EDS, comme indiqué pour le taux de mortalité des enfants. Selon les résultats de l'EDS-4, le taux de mortalité maternelle a été de 401 décès maternels pour cent mille naissances vivantes en 2005. Alors qu'il était de 510 pour cent mille naissances vivantes (EDS-2) en 1992. Ce qui constitue une baisse de 109 points de pourcentage sur 13 ans.

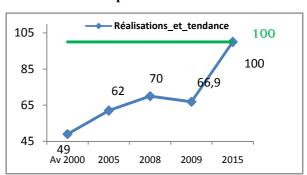
Cette tendance favorable confirme la volonté des autorités dans le renforcement de l'offre et de la qualité des services de santé maternelle. Ils se sont traduits aussi par un relèvement de la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié de 49% en 1999 à 70% en 2008 et 66,9% en 2009. Le taux de consultation prénatale est passé à 97,4% en 2009, contre 88,23% en 2008 et 74% en 2007. La couverture a donc progressé de manière significative. Les prévisions de l'année sont atteintes traduisant une utilisation satisfaisante des structures de santé pour la consultation prénatale.

Figure 11 : Taux de mortalité maternelle



Source: SNIS, juin 2010

Figure 12 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé



Source: SNIS, juin 2010

Les réalisations du Sénégal sont encore faibles et le rythme de réduction de la mortalité maternelle est lent par rapport à la cible de 2015 (127 décès pour cent mille naissances vivantes). En effet, le gap à réduire est de 274 décès pour cent mille naissances vivantes sur la période 2006-2015.

2.6-OMD-6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Le Gouvernement s'est engagé à, d'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida, maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, le Sénégal a réalisé de très bons progrès. En effet, selon les résultats de l'EDS-IV, la prévalence du Sida au Sénégal, tous sexes confondus, est de 0,7%. Le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90% des coûts des traitements par les Anti-Rétro-viraux. Grâce au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le Sénégal capitalise les acquis et se propose de maintenir la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 2% de la population.

Le paludisme demeure la première cause de morbidité au Sénégal. Il constitue 42,6% des causes de maladies. En 2004, la morbidité palustre est estimée à 34,3% chez les enfants de moins de 5 ans dans les Districts sanitaires et 13,05% chez les femmes enceintes. Cependant, un effort immense a été fait se traduisant par une chute de la morbidité proportionnelle palustre passant de 39,7% en 2000 à 5,7% en 2008 et 3,07% en 2009. Ce qui constitue une baisse considérable et s'explique en grande partie par un nouveau traitement contre le paludisme réputé plus efficace et accessible aux pauvres, avec un coût de 150 FCFA chez les enfants et 300 FCFA chez les adultes.

Figure 13 : Taux de prévalence du paludisme (morbidité proportionnelle)

Source: SNIS, juin 2010

La lutte contre la tuberculose constitue également une priorité pour le Gouvernement. Ainsi, à travers le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT), il vise la réduction de la morbidité et de la mortalité liée à cette maladie. La situation de la tuberculose, en 2009, se dessine comme suit : 442 cas pour 100.000 habitants et 60 décès pour 100.000 habitants. L'objectif de ce programme est de guérir 80% des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif.

Pour cet OMD, le Sénégal est en phase avec l'engagement international, avec des progrès conformes à l'atteinte de la cible fixée à l'horizon 2015. Dans l'ensemble, le Sénégal a déjà atteint en 2005 les objectifs fixés pour 2015. Il reste à consolider et à maintenir les acquis dans le cadre des différents projets et programmes.

2.7-OMD-7: Assurer un environnement durable

Pour cet objectif, le Gouvernement poursuit plusieurs cibles selon les secteurs ci-dessous.

- Secteur de l'environnement

Dans le secteur de l'environnement, le Gouvernement s'est engagé à intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et à inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales. Il poursuit également la réduction de la perte de biodiversité.

Les réalisations ont été assez satisfaisantes par rapport aux prévisions. En effet, le ratio reforestation/déboisement a été porté à 1,25 en 2008 contre 1,08 en 2007. L'évolution de ce ratio, montre que la tendance à la reforestation augmente plus vite que le déboisement. Ces résultats ont été atteints grâce aux efforts de lutte contre la désertification et de sauvegarde de la faune et de la flore (reboisement, mise en défens, régénération naturelle, aménagement pour la production durable des forêts).

Un objectif majeur du secteur de l'environnement est de promouvoir un développement durable. En matière de promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, il a été procédé au suivi périodique de l'effectif des espèces, au dénombrement des espèces d'avifaune. Ainsi, pour la gestion de la faune et de son habitat au niveau des parcs et réserves, il a été procédé au dénombrement, au suivi des espèces caractéristiques de l'avifaune dans les parcs et réserves et au renforcement de l'organisation des éco gardes.

Le programme des bassins de rétention et des lacs artificiels, qui couvre l'étendue du territoire national, est devenu aujourd'hui une priorité. Sur un objectif global (2007-2016) de 3 400 ouvrages de stockages d'eau de ruissellement, 150 ont été mis en place. On note que, entre 2006 et 2008, le ratio a plus ou moins stagné, ceci est dû au fait que le financement de certains projets de reboisement notamment le projet de reboisement du littoral n'a pas encore été renouvelé.

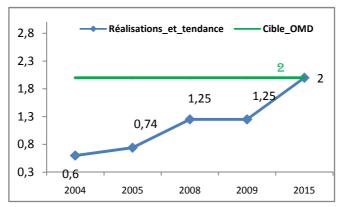


Figure 14 : Evolution du Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement

Source: CSPLP/MEF, Octobre 2009

Pour cet objectif, le Sénégal est en cours d'inverser la tendance pour le secteur de l'environnement conformément à ses engagements.

- Secteur de l'habitat social

Dans le secteur de l'habitat social, le Gouvernement a consenti beaucoup d'efforts pour son engagement à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie de milliers d'habitants dans leur habitat.

En 2009, on a constaté des avancées considérables par rapport aux années précédentes (2006-2007), avec 61 792 personnes sorties des habitats spontanés et relogées. En 2008, ce nombre était de 27 750 personnes relogées avec une sécurité d'occupation. Ces actions ont été obtenues grâce notamment aux actions du « plan Jaxxay » pour sa contribution en termes de construction de logements sociaux pour les sinistrés des inondations.

Cependant, ces réalisations sont en deçà des objectifs annuels retenus dans le cadre des OMD (73 575 personnes). Le Gouvernement mettra en œuvre le programme « une famille, un toit » et « Villes du Sénégal sans bidonvilles » et renforcer le « projet de construction des logements sociaux et de lutte contre les inondations et les bidonvilles (plan Jaxxay) ».

En ce qui concerne le secteur de l'habitat social, le Gouvernement du Sénégal a fait beaucoup de réalisations pour améliorer la vie de milliers d'habitats dans des logements modernes, conformément à son engagement à l'horizon 2020.

- Secteur de l'eau et de l'assainissement

L'objectif poursuivi par le Sénégal est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base. En termes d'accès à l'eau potable, le Sénégal vise la cible de 96% en milieu urbain et 83% en zone rurale. Pour l'accès à un système d'assainissement amélioré, il a pour objectif d'atteindre 76% en milieu urbain, contre un objectif de 54,5% en milieu rural.

Concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la mise en œuvre du Programme d'eau potable et d'assainissement pour le millénaire (PEPAM) a permis d'atteindre des résultats encourageants.

En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (par bornes fontaines et par branchements domiciliaires) se maintient au niveau élevé de 98% déjà atteint en 2007, même si on a observé une légère baisse en 2009 (97%). De ce point de vue, le Sénégal a déjà atteint l'objectif en milieu urbain.

En milieu rural, ce taux est estimé à 75,5% en 2008 contre 73,8% en 2009, soit une légère baisse. Il était de 64% en 2004. Le gap entre la réalisation en 2009 et l'objectif visé (83%) est de 9,2 points en pourcentage. Pour résorber ce gap, le Sénégal compte davantage renforcer la mise en œuvre du PEPAM.

L'objectif d'amélioration de l'accès à l'assainissement est encore faible. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est à 63,6% en 2009, contre 52% en 1990 pour un objectif fixé à 76% (cible OMD). En milieu rural, ce taux est de 28,9 % en 2009, contre 9% en 1990, pour un objectif fixé à 54,5% pour 2015 (cible OMD). Quelque soit le milieu, on observe un faible niveau de progression de l'accès à l'assainissement.

Figure 15: Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu urbain

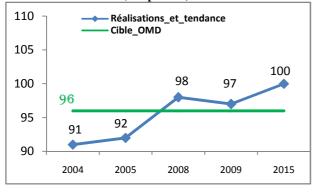
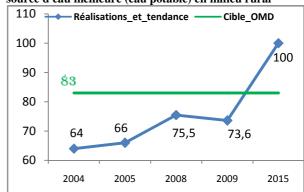


Figure 16 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu rural



Source: PEPAM, juin 2010

Source: PEPAM, juin 2010

Pour les objectifs de l'eau potable et de l'assainissement, le Sénégal a déjà atteint les cibles en milieu urbain, mais les réalisations sont faibles en milieu rural.

2.8-OMD-8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le Gouvernement poursuit la mise en place d'un système de partenariat diversifié pour s'attaquer à l'ensemble de ses besoins pour un développement humain durable, notamment sur un système commercial et financier fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires. Il s'applique à rendre l'endettement du Sénégal, soutenable et viable à long terme.

Les résultats obtenus par le Sénégal sont très satisfaisants. De 2000 à 2005, le PIB réel a cru de plus de 5% par an en moyenne, dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation.

Cependant, depuis 2006, le taux de croissance est resté en deçà du scénario tendanciel, de 5% par an, retenu dans le DSRP, en raison principalement des chocs exogènes survenus (la flambée des cours des produits pétroliers et alimentaires et la crise financière). Le taux de croissance du PIB est ressorti en dessous de celui de la population, notamment en 2008 (2,5%) et 2009 (1,5%).

Durant la période 2006-2009, malgré la situation économique et financière difficile, le Sénégal a respecté l'essentiel de ses engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI). Quant à la surveillance multilatérale de l'UEMOA, l'essentiel des critères de convergence ont été respectés, même si le taux d'inflation avait largement dépassé le seuil de 3% en 2007-2008, mais est ressorti à (-1%) en 2009. Aujourd'hui, avec l'annulation de la dette, l'encours de la dette publique est largement en dessous du plafond communautaire de 70%. Elle est soutenable et viable à long terme.

Le Sénégal, avec l'ensemble des pays africains, poursuit les négociations au sein de l'OMC pour un partenariat commercial équitable qui tient compte de toutes les règles antidiscriminatoires pour la promotion de ses exportations.

Le Gouvernement s'est également engagé à mettre en œuvre de la Déclaration de Paris pour l'alignement et l'harmonisation des Partenaires techniques et financiers (PTF) pour le financement des OMD au Sénégal à travers le DSRP.

Le Gouvernement en œuvre un plan d'actions de la Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide au service de nos politiques publiques. Aujourd'hui, les rencontres entre le Gouvernement du Sénégal et l'ensemble des partenaires au développement sont trimestrielles pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP.

L'Aide publique au développement (APD) mobilisée a une bonne tendance au Sénégal. En effet, elle est passée de 86 milliards de FCFA en 1990 à plus de 205 milliards en 2008. Elle a également progressé dans la même proportion dans les secteurs sociaux, sauf pour l'hydraulique rurale et agricole.

Cependant, la part de l'aide budgétaire est encore faible. Elle représentait 9,5% de l'APD en 2000, contre 13,8% en 2010. La stratégie du Gouvernement est d'augmenter progressivement le niveau de l'appui budgétaire afin de favoriser l'exécution des programmes d'investissement d'atteinte des OMD à travers les procédures nationales pour un alignement et une harmonisation de l'ensemble des engagements de la communauté internationale. En 2008, il a signé avec sept (7) Partenaires technique et financiers (PTF) un Arrangement cadre pour les appuis budgétaires (ACAB).

S'agissant de l'OMD-8, les réalisations du Sénégal sont conformes à ces engagements internationaux pour la viabilité de sa dette publique et pour une gestion axée sur les résultats de développement. Par contre, il faut continuer à mettre en place un système commercial diversifié fondé sur nos besoins en matière de développement.

III. CONTRAINTES IDENTIFIÉES

La période de mise en œuvre du DSRP montre que résultats obtenus sont encourageants, avec une « bonne trajectoire », pour l'atteinte de tous les OMD. Cependant, des contraintes structurelles devraient être levées afin de rétablir un cadre macroéconomique sain capable d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en termes réels et de réaliser des progrès notables dans tous les secteurs sociaux.

3.1-Contraintes macroéconomiques :

Au plan général, les contraintes liées à une croissance économique forte et soutenue concernent, notamment, la faible productivité des facteurs de production, le niveau relativement élevé des coûts de production, l'accès difficile au financement et au foncier, la faible diversification de la production, ou encore la faiblesse de l'épargne.

Avec l'évolution de la situation économique depuis 2006 fortement influencée par l'environnement international peu favorable, le rythme de réduction de la pauvreté a été fortement ralenti par rapport à la période 2001-2005.

Pour accélérer le rythme de réduction de la pauvreté, le Gouvernement devra davantage faire des efforts afin de réaliser un bon niveau de croissance économique qui permettra l'atteinte de l'objectif de une réduction de l'incidence de la pauvreté d'au moins 2 points de pourcentage par an jusqu'à l'horizon 2015.

Au niveau international, la situation économique est encore marquée par un environnement difficile en liaison avec la crise économique et financière mondiale. Celle-ci a entraîné notamment un repli du Produit Mondial Brut (PMB) des pertes de centaines de millions d'emplois dans le monde et de baisse des échanges commerciaux et d'investissements.

Au niveau interne, en dépit de cette situation mondiale difficile, le cadre macroéconomique a été globalement maîtrisé. Cependant, les effets négatifs de la crise ont induit la morosité de l'économie nationale avec :

- Un net ralentissement de la croissance du PIB réel (lié au repli des secteurs secondaire et tertiaire ;
- Une contraction de l'investissement privé;
- Un ralentissement des envois de fonds des émigrés sénégalais;
- Une accentuation du déficit public. Il se situé à 4,3% entre 2007 et 2009. Sur la période 2001-2005 le déficit public s'est situé en moyenne à 2% du PIB et a atteint un niveau de 5,7% du PIB en 2006 du fait des dépenses fiscales en produits alimentaires et énergétiques.

Une autre contrainte du cadre macroéconomique est le faible lien qui existe entre la croissance économique et la création d'emplois (5). Ce qui indique que le rythme de croissance n'entraîne pas une forte création d'emplois. Cela s'explique par l'existence de goulots d'étranglement qu'il convient de lever à moyen terme. Il s'agit notamment de la précarité du travail des jeunes fortement constitué des

-

⁵ Selon les estimations ANSD, Mars 2010, l'élasticité croissance-emploi est de 0,1.

activités saisonnières et temporaires et l'exode rural, notamment vers la ville de Dakar qui abrite la grande partie de la population potentiellement active.

3.2-Contraintes sectorielles:

- Education

Si le Gouvernement a fait d'énormes progrès pour relever le niveau d'accès à l'éducation primaire, notamment par une allocation budgétaire substantielle dans le secteur de l'éducation, la contrainte principale réside dans la faiblesse du taux d'achèvement au primaire. Ce qui semble dénoter un problème d'efficacité des ressources financières allouées au secteur. Pour relever ce défi, la troisième phase du PDEF permettra d'améliorer la qualité dans l'éducation à travers une réduction des redoublements et des abandons pour accroitre le taux d'achèvement à tous les niveaux.

Avec ce rythme, qui, du reste, est très encourageant, le Sénégal atteindrait difficilement le niveau requis pour les OMD à l'horizon 2015 (la tendance serait à 73% contre plus de 90% prévue pour les OMD). Ceci interpelle l'Etat à faire des efforts supplémentaires dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le maintien des enfants à l'école et l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, il faut noter que la contre-performance des programmes de construction a ralenti l'accès à l'éducation et favorisé le développement des salles de classes sous abris provisoires (16,3% du réseau en 2008 contre 14,8 % en 2007). On constate, à cet effet, qu'aucune classe n'a été réceptionnée en 2008, contrairement à 2007 où 750 salles de classe ont été livrées. Un nombre important de chantiers ont été arrêtés pour cause de décomptes non réglés aux entrepreneurs adjudicataires. Parmi les difficultés qui contrarient l'effort de construction de salles de classes, il y a, entre autres, la défaillance du dispositif de suivi des constructions et la mise à disposition des fonds.

Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, un enrôlement global de 83 529 apprenants a été enregistré en 2008 sur une prévision de 92 893, soit un gap de 9 364 en valeur absolue et un taux de réalisation de 89,9%. Le résultat annuel (83 529 en 2008) comparé à celui de 2007 (62 223) montre une évolution de 21 306 apprenants, soit une augmentation de 34,2% des effectifs enrôlés. La part des femmes dans les effectifs enrôlés 79,2% (66 208) a permis d'atteindre l'objectif annuel fixé à 63,2% en 2008. L'insuffisance de la performance annuelle des effectifs enrôlés (taux de réalisation de 88,73%) est liée, entre autres, à une insuffisance des ressources mobilisées. Le budget n'a pu être mobilisé à temps du fait de la lenteur des procédures.

Les retards dans les programmes de construction (aucune salle de classe n'a été réceptionnée en 2008 et 2009 sur les programmes du BCI), l'insuffisance de la qualification des maîtres (46% en 2009), du Quantum horaire (633 / 900H) et de la disponibilité des manuels au niveau des élèves, participent des facteurs explicatifs limitant l'efficacité interne du système éducatif.

Par ailleurs, le rythme de performance vers l'achèvement du cycle primaire s'explique pare les redoublements et abandons au niveau de l'enseignement primaire.

Pour ce qui est du taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus, elle est de 43 % en 2006 (avec 17,7% pour les femmes et 25,30% pour les hommes) selon la dernière étude de l'ANSD portant sur « Enquête de suivi de la Pauvreté au Sénégal» réalisée en 2005-2006 ; la prochaine étude prévue en 2010 précisera le niveau de l'Indicateur.

Les principales contraintes du programme d'alphabétisation relèvent de l'insuffisance de l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes ; du faible niveau académique des facilitateurs et le déficit de formation initiale et continue ; de l'insuffisance des ressources allouées au sous secteur (environ 1% en 2009 soit un gap de 2 points par rapport aux 3% de la recommandation de Bamako et du protocole de Maputo).

- Santé

Les contraintes rencontrées par le secteur de la santé dans la mise en œuvre des OMD sont, entre autres la difficulté de fidéliser le personnel qualifié dans les zones pauvres ; la faible disponibilité et l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale de qualité ; la lenteur dans le relèvement du plateau technique ; la vétusté de la logistique et les ruptures de stocks de vaccins et de médicaments essentiels dans les structures publiques de santé. Toutes ces difficultés ont pour conséquence le niveau encore élevé de la mortalité maternelle et de celle des enfants de moins de 5 ans.

A ce niveau, il est utile de noter que le Sénégal est en train d'accélérer l'inversion de la polarité en ce sens que le faible recours des femmes aux soins prénataux, à l'accouchement en milieu surveillé et aux soins postnataux, surtout dans certaines zones rurales, est en train d'être corrigé.

Cependant, des difficultés persistent encore dans le maillage du territoire, notamment au niveau de la région Sud du pays, où on note un faible niveau de traitement ARV des malades, une forte prévalence du VIH/sida et un faible taux de dépistage des groupes vulnérables. Par ailleurs, il faut noter que le taux d'utilisation du préservatif est relativement faible surtout chez les femmes. Il est de 52% chez les jeunes hommes et 36% chez les jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans. Cette situation met en évidence une tendance à la féminisation du VIH/SIDA et l'importance des mesures préventives si l'on veut préserver les acquis du Sénégal dans ce domaine.

Les contraintes enregistrées dans le secteur de la santé sont d'abord d'ordre institutionnel et portent, entre autres, sur les aspects suivants : (i) le retard dans l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de santé et la non-fonctionnalité de certaines structures sanitaires de référence (bloc SONUC, CREN,...); (ii) la difficulté de fidéliser le personnel qualifié dans les zones difficiles ; (iii) la faible implication et/ou capitalisation de l'apport du secteur privé ; (iv) la vétusté de la logistique et les ruptures de stocks de vaccins et de médicaments essentiels et (v) l'inexistence de certains médicaments spécifiques aux affections chroniques dans les structures publiques de santé.

Enfin, le secteur de la malnutrition, les contraintes qui entravent la bonne exécution des activités relèvent, entre autres, de la difficulté de mobilisation des ressources financières et des lourdeurs dans les procédures.

- Protection des groupes vulnérables

Dans le cadre du renforcement des résultats obtenus pour l'atteinte de l'OMD-3, il importe d'institutionnaliser les questions de genre afin de garantir la promotion des femmes pour le développement économique.

Bien que différents mécanismes d'appui technique et financier ont été mis en place tels que les Fonds de promotion pour l'entreprenariat féminin, le Fonds National de crédits pour les femmes, entre 2007 et 2009, le nombre de bénéficiaires de financement est passé de 18 944 à 4967 avec un volume de financements passant de 1,05 milliards de FCFA à moins d'un milliard de FCFA. Le taux de satisfaction des demandes d'appui en termes de formation et de financement, est encore faible.

Cette enveloppe sera destinée, entre autres, à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, et l'instauration de cash transferts qui constituent à court terme, des priorités du secteur.

Dans le cadre de l'éducation surveillée, l'Etat et les partenaires a initié plusieurs projets qui sont entre autres la construction et l'équipement de centres polyvalents (Tambacounda, Fatick, kolda, Saint Louis, Matam et Kaolack) ; le recrutement d'éducateurs spécialisés. Cependant, les contraintes sont relatives à la facilitation de la mobilisation des ressources techniques, matérielles et financières nécessaires pour pallier au déficit très important en personnel, relever le taux journalier de prise en charge des mineurs dans les structures fermées et semi-fermées et mettre en place un dispositif plus fonctionnel d'insertion et de réinsertion des jeunes vulnérables.

S'agissant de la protection sociale, les contraintes identifiées sont liées à la lenteur de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection sociale des groupes vulnérables dont besoin de financement est de 30 milliards FCFA d'ici à 2015.

- Environnement

Les contraintes liées à la gestion de l'environnement au Sénégal sont la cause de pratiques nondurables qui accentuent la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

Habitat et cadre de vie

Dans le cadre de l'éradication des bidonvilles et de l'habitat précaire, la principale contrainte est liée à la lenteur des programmes qui devrait permettre aux promoteurs de réaliser de grands projets avec l'appui de l'Etat (mise à disposition gratuite d'un titre foncier viabilisé).

- Partenariat mondial

Au niveau mondial, des contraintes pèsent sur la réalisation de tous les OMD. Il s'agit notamment du faible volume de l'APD qui est en baisse, alors que l'engagement avait été pris pour son doublement avant 2010, lors du sommet du G8 tenu en Ecosse (2005).

De plus, depuis la survenue de la crise financière internationale qui a entraîné un accroissement des aides substantielles de la part des pays développés en faveur de leur économie, et il faut s'inquiéter de l'érosion de l'aide au développement et du niveau de financement des OMD dans notre pays.

IV. PERSPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES OMD À L'HORIZON 2015

Les résultats obtenus au cours de ces dernières années et les tendances qui se dégagent, montrent que le Sénégal est sur une « bonne trajectoire » pour atteindre tous les OMD dans leur globalité. Dans le but de consolider et d'accroître les performances, le Sénégal a engagé le processus d'élaboration d'un nouveau document de politique économique et sociale (2011-2015) qui vise l'atteinte de tous les OMD à l'horizon 2015 et l'émergence économique vers 2020.

- Cadre macroéconomique et lutte contre la pauvreté

Dans la perspective de l'objectif de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a la ferme volonté d'atteindre des taux de croissance de l'ordre de 7% par an.

Pour ce faire, il vise de manière spécifique, la mise en œuvre de la SCA, la modernisation du secteur agricole et le développement du monde rural à travers la mise en œuvre de la GOANA.

S'agissant du domaine de l'emploi, l'objectif vise la création massive d'emplois dans le secteur agricole, notamment par le biais des fermes agricoles ; l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale de l'emploi ; une meilleure harmonisation et mise en cohérence des politiques de l'emploi.

Pour le secteur de l'énergie, la profondeur de la crise et le caractère durable des tensions sur le marché pétrolier international, ont poussé le Gouvernement du Sénégal à réexaminer les orientations contenues dans la Lettre de Politique d'avril 2003, en termes de pertinence et à élaborer une nouvelle Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie en février 2008 (LPDSE) pour favoriser le développement dudit secteur.

- Education

Les perspectives à moyen terme du secteur visent une meilleure efficacité des ressources budgétaires favorable à l'offre et à la qualité du système éducatif national.

A cet effet, l'initiative « Fast Track » qui appuie le Gouvernement du Sénégal à réaliser la scolarisation universelle en 2015 sera mise en œuvre au courant de l'année 2010. Elle permettra au Sénégal d'augmenter considérablement la capacité d'accueil du réseau scolaire et d'améliorer nettement l'environnement physique des écoles élémentaires. La diversification de l'offre à travers une carte scolaire dynamique prenant en charge la demande des communautés en matière de contenus des enseignements.

A ce titre les écoles franco arabes et des Daaras modernes seront développés, la mobilisation et sensibilisation continue sur l'inscription des enfants et leur maintien particulièrement des filles), l'élargissement de l'accès à l'enseignement moyen en réduisant les taux élevés de redoublements ; le développement de classes multigrades et d'écoles à classe unique et la réduction des coûts d'opportunité de l'éducation à travers l'octroi de bourses d'études en particulier aux catégories défavorisées, la gratuité des manuels et fournitures scolaires.

Dans le cadre du renforcement de la qualité des enseignements et apprentissages, le Gouvernement veillera à l'extension de la généralisation du nouveau curriculum de l'éducation de base; au renforcement de la qualification des Maîtres; l'extension de la couverture dés écoles en cantines

scolaires (particulièrement le milieu rural et péri urbain) ; la pacification de l'espace scolaire et le suivi Quantum horaire pour garantir le respect de la norme de 900 heures annuelles d'enseignement ; et le renforcement du processus de décentralisation pour responsabiliser davantage les collectivités locales et les communautés dans la gestion des établissements scolaires.

Par ailleurs, pour la résorption du stock d'analphabètes estimé à 2 234 196, en 2007, l'objectif du Gouvernement est d'enrôler 92893 apprenants (dont 57 835 femmes) par an.

- Santé et nutrition

Pour atteindre les OMD du secteur de la santé, l'objectif est de mettre en œuvre les actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle » pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et infanto-juvénile au Sénégal, notamment par :

- le renforcement des programmes de formation, l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité;
- le recrutement de personnel suffisant ;
- le relèvement du plateau technique ;
- la généralisation des consultations prénatales et le développement des programmes de vaccination;
- le renforcement de la Planification familiale et les soins obstétricaux néonataux d'urgences ;
- L'amélioration de la prise en charge des enfants en situation d'insuffisance pondérale ;
- la coordination et la mise en place des synergies intersectorielles nécessaires à la réalisation de la composante santé des OMD, à travers la mise en œuvre efficace des programmes de santé et l'implication du secteur privé et des collectivités locales.

- Développement durable

Dans le cadre de l'objectif de développement durable au Sénégal mettra le cap pour un maintien des acquis en matière d'environnement et la prise en compte de sa transversalité dans sa politique de développement économique et sociale.

Pour l'atteinte des objectifs d'assainissement en milieu rural, l'analyse des performances réalisées à miparcours de l'échéance de 2015 avec moins de 5.000 systèmes d'assainissement individuel (SAI) en moyenne par an, l'objectif du PEPAM est les 63% attendus d'ici cinq ans.

En milieu urbain, il s'agit de mobiliser de nouveaux financements pour continuer de subventionner l'accès à l'assainissement et redresser la tendance baissière observée e 2009 et atteindre la cible OMD à l'horizon 2015.

Il ressort donc que la contrainte majeure actuelle qu'il convient de lever pour inverser ou plutôt impulser des tendances favorables porte sur une mobilisation plus accélérée de nouveaux financements pour mettre en œuvre plusieurs programmes de développement de l'accès afin de rattraper le retard enregistré.

Concernant le domaine de l'habitat et cadre de vie, les perspectives sont relatives à la mise en place du fonds de viabilisation qui devrait permettre d'accélérer la production de parcelles viabilisée ; le renforcement du Programme des ZAC ; le financement des programmes d'habitat coopératif ; le renforcement des moyens du programme « une famille, un toit» et «villes du Sénégal sans bidonvilles» ; le renforcement du Projet de Construction des Logements Sociaux et de Lutte contre les inondations et les Bidonvilles (plan Jaxxay) ; et la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès à l'habitat comme instrument de mise en œuvre des OMD.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce présent rapport a retracé les performances enregistrées dans la mise en œuvre des OMD, avec un accent particulier sur l'année 2008. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années et les tendances qui se dégagent, montrent que le Sénégal est sur une « bonne trajectoire » pour atteindre les OMD dans leur globalité. Toutefois, dans le secteur de la santé et de l'éducation, certaines tendances restent encore en dessous des objectifs à l'horizon 2015. Il s'agit notamment du taux de mortalité infantile, du taux de mortalité maternelle et du taux d'achèvement du cycle primaire.

De même, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués du fait des chocs comme la flambée des prix, la crise financière internationale et les catastrophes vécues par les populations ces dernières années.

Dans le but de consolider et d'accroître les performances, le Sénégal doit renforcer le suivi et la mise en œuvre du DSRP et des OMD, pour mieux préparer les actions nécessaires et efficaces pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2015.

- Recommandations pour l'atteinte de tous les OMD
- Recommandation n°1: la modernisation du secteur agricole et le développement du monde rural à travers la mise en œuvre de la GOANA; la mise en œuvre du plan d'actions de la SCA et la transformation des produits agricoles.
- Recommandation n°2: la modernisation et la mise à niveau des infrastructures d'accompagnement (routes, ports et énergie) et l'aménagement du territoire;
- Recommandation n°3 : l'amélioration des services sociaux de base pour un développement social à travers :
 - la construction de logements sociaux (renforcement du plan Jaxxay) ;
 - la promotion de l'achèvement du cycle primaire pour l'«éducation pour tous» et de la formation professionnelle ;
 - le développement sanitaire pour la réduction de la mortalité infantile et maternelle ;
 - l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et ;
 - la protection sociale pour tous, notamment le ciblage et la prise en charge des groupes vulnérables.
- <u>Recommandation n°4</u>: La mise en œuvre de politiques transversales et d'accompagnement pour l'emploi décent et le genre ; la prise en compte de l'environnement ; la gestion des risques (économiques et naturels).

- Recommandation n°5: Encourager les Collectivités locales et le secteur privé a accompagner la mise en œuvre des OMD, notamment dans les secteurs de l'éducation, de santé, d'eau potable et d'assainissement et la mobilisation des ressources publiques des Collectivités locales à bonnes dates.
- <u>Recommandation n°6</u>: Mettre en œuvre le schéma directeur de la statistique pour le suivi et l'évaluation des OMD afin de renforcer le renseignement des indicateurs de performance et de progrès.
- Recommandation n°7: La mise en œuvre conjointe du plan d'actions de la Déclaration de Paris pour le financement des OMD.